

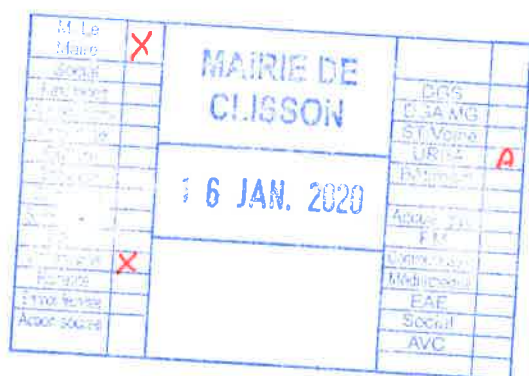


PRÉFET DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

Préfecture  
Direction de la coordination  
des politiques publiques et de l'appui territorial  
Bureau des politiques publiques  
et de l'appui territorial  
Affaire suivie par Angie Lauprêtre  
☎ 02.55 58 49 08  
angie.laupretre@loire-atlantique.gouv.fr

Nantes, le 13 JAN. 2020

Le Préfet de la région Pays de la Loire,  
préfet de la Loire-Atlantique



à

Monsieur le maire  
Hôtel de ville  
3, Grand rue de la Trinité  
44190 CLISSON

*En copie à Mme la présidente de la communauté  
d'agglomération Clisson Sèvre et Maine Agglo*

**Objet :** Transformation d'une ZPPAUP en AVAP- Clisson

Vous m'avez transmis, conformément aux dispositions de l'article L642-3 du code du patrimoine en vigueur antérieurement à la loi du 2016-925 du 7 juillet 2016, le dossier de transformation d'une Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysagers (ZPPAUP) en Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP), sur la commune de Clisson, pour avis.

Conformément aux dispositions des mesures transitoire permettant d'achever certaines procédures d'instruction de ZPPAUP en cours à la date de la promulgation de la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010, le silence de l'Architecte des Bâtiments de France au cours de l'instruction de ces dossiers vaut avis favorable tacite.

Aussi, je vous informe que votre projet de transformation d'une ZPPAUP en AVAP sur la commune de Clisson fait l'objet d'une décision de non opposition.

Le PRÉFET,  
Pour le Préfet et par délégation,  
Le secrétaire général,

Serge BOULANGER